

Editorial

1/3 des communes du SAGE de l'Yser ont déclaré être concernées par l'érosion des sols.

Autant pour le risque d'inondation que pour la qualité de l'eau, la problématique de l'érosion des sols nécessitait d'expérimenter une approche globale et transfrontalière. La position frontalière de notre territoire est mise à l'honneur avec le projet européen SEDIMENT.

N'oublions pas que le bon état écologique ne pourra pas être atteint sans une amélioration de l'état physique des cours d'eau (berges, fond), dans ce cadre, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie propose des partenariats pour la restauration des boisements sur berges.

*Jean SCHEPMAN
Président de la Commission Locale de l'Eau*

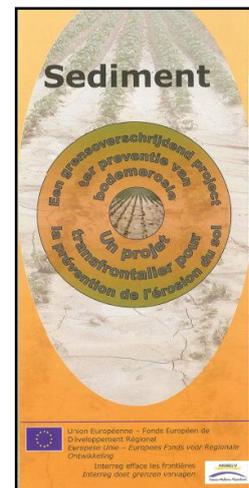
L'érosion des sols : Une problématique sans frontière

Depuis quelques mois, Français et Flamands Belges travaillent ensemble sur le sujet de l'érosion des sols avec le projet européen INTERREG IV intitulé **SEDIMENT** ;

Solutions pour une qualité de l'Eau Durable par l'Installation de Mesures anti-Erosives au Niveau de bassins versants Transfrontaliers.

Le bassin versant de la Vleter Becque, affluent de l'Yser, sur les communes de Godewaersvelde, Bœschèpe et Poperinge, a été choisi comme **site pilote transfrontalier**.

Le projet a pour objectif de proposer aux agriculteurs des solutions agronomiques (non labour, concertation des assolements...) ainsi que des aménagements d'hydraulique



douce (haies, bandes enherbées, fossés, mares...) afin de lutter contre l'érosion des sols à l'échelle du bassin versant.

Les bénéfices retirés de la lutte contre l'érosion sont nombreux : prévention du risque d'inondations par ruissellement, du risque de coulées boueuses, amélioration de la qualité de l'eau, diminution de la fréquence d'entretien des cours d'eau, conservation de la bonne terre agricole, etc...

L'expérience de ce site pilote sera valorisée sur l'ensemble du territoire de l'Yser par la conception de fiches techniques et de rencontres sur ce sujet. Le travail commun transfrontalier permet de réfléchir à des méthodes et des techniques communes pour lutter contre l'érosion. L'intérêt réside également dans la comparaison des réglementations afin de conseiller au mieux les agriculteurs qui exploitent des parcelles des deux côtés de la frontière.



L'érosion des sols correspond au détachement et au transport de particules de terre sous l'action de la pluie et du ruissellement

Replantons les berges de nos rivières !

Les boisements sur berges, ou « ripisylves », désignent des bandes boisées situées à moins de 10m de la rive des cours d'eau et assurant de multiples fonctions : lutte contre l'érosion des berges, amélioration de la qualité de l'eau, abris pour une flore et une faune diversifiées, source de bois d'œuvre ou de chauffage...



L'Yser dépourvu de ripisylve à Zegerscappel



Ripisylve diversifiée avec arbustes, arbres et herbacées - ©JP Lefebvre

Un constat sans appel : on manque de boisements sur berges

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a récemment mené une évaluation de la qualité des cours d'eau et des berges. **Dans le bassin versant de l'Yser, aucune ripisylve n'est en bon état de conservation.**

Moyennant le respect de quelques règles de base, la plantation de boisements en bordure de cours d'eau est simple et permise par la réglementation. L'installation de boisement sur 4 à 5 mètres de large est sans incidence sur les surfaces déclarées en couvert environnemental ou en production.

En pâtures, l'installation d'un boisement devra s'accompagner de celle d'une clôture et d'abreuvoirs pour le bétail. Pour le reste, les essences locales adaptées à ces milieux sont nombreuses : saules, frêne, aulne, chêne pédonculé, érables, arbustes variés... En revanche, l'installation de peupliers à moins de 6m des rives est à éviter. Leur enracinement superficiel et leur forte prise au vent le rendent sensible aux chablis, ce qui peut déstabiliser les berges.

Un programme d'action a été lancé

En partenariat avec l'Agence de l'Eau et les Conseils Régionaux, le CRPF a lancé un programme d'actions visant à augmenter les linéaires et la diversité de ces boisements sur berges. Il est prévu notamment l'implantation de sites de démonstration, ainsi que des informations et conseils auprès des propriétaires, élus et gestionnaires intéressés.

Pour tout renseignement :

CRPF - Tristan MERRIEN

03 22 33 52 00

ou télécharger la brochure spécifique sur le site internet :

<http://www.crpfnorpic.fr>

Au fil de l'Yser

Projet de sensibilisation des scolaires aux enjeux du SAGE de l'Yser

Le projet pédagogique du SAGE de l'Yser est lancé pour l'année scolaire 2009-2010.

Des animations sont proposées aux écoles des communes du SAGE de l'Yser pour les classes du CE2 au CM2.

Les associations du territoire se sont regroupées et ont travaillé pendant plus d'un an afin de réaliser un projet commun innovant.